

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
SERVICE URBANISME
COMMISSION DE CONCERTATION
Monsieur Paul LEMAIRE
Inspecteur
Rue Comte de Flandre, 20

B - 1080 BRUXELLES

V/réf. : dossier urbanisme 33.409
courrier du 30/04/04
N/réf. : AVL/KD/MSJ-2.98/s.348
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Heyvaert, 117-119.
Travaux de réaménagement intérieur et modification des façades côté cour
(Régularisation)

En réponse à votre courrier du 30 avril 2004, réceptionné le 5 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 26 mai 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur la régularisation de réaménagements intérieurs réalisés sans demande de changement d'affectation, mais entraînant des modifications en façades arrière.

Pour rappel, le bâtiment se situe dans la zone de protection de la maison sise rue Heyvaert 124, soit à l'angle opposé du carrefour de la rue Heyvaert et de la rue de Liverpool. Alors que le bâtiment était autrefois occupé par un établissement fréquenté par les habitants du quartier, la CRMS estime que les aménagements intérieurs ont été réalisés dans une volonté de le transformer en dépôt/vente d'autos, entraînant l'occultation des vitrines classiques à vocation commerciale, le placement d'une porte de garage sectionnelle, etc... La CRMS estime que ces transformations ne sont pas de nature à mettre en valeur l'immeuble protégé, vu sa proximité. Elle demande donc d'assurer le retour à une lecture du rez-de-chaussée comme interface correct entre une véritable fonction commerciale et l'espace public environnant en procédant à la réhabilitation des devantures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

G. STEGEN
Vice-Président